

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 novembre 2017



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. MARTIN (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir MME MARTIN-GENDRE) - M. DIOUF (pouvoir MME BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

## OBJET DE LA DELIBERATION

### Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2017

Monsieur Maglica, au nom des commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, des finances, de l'administration générale, et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2017.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, il est nécessaire d'opérer les ajustements ci-dessous :

1) Lors de sa séance du 20 mars 2017, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 2 800 € à l'association "Interlude" pour l'organisation de la manifestation "Traversées d'Afrique : l'identité des paroles", du 10 au 22 mars 2017.

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 80 % (2 240 €), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation accompagné des justificatifs correspondants.

L'association "Interlude" a transmis le bilan financier définitif de l'événement qui ressort en équilibre sans tenir compte du versement du solde de la subvention municipale (560 €).

Compte tenu de ce qui précède, il convient donc de ramener le montant de l'aide financière attribuée à l'association « Interlude » de 2 800 € à 2 240 €.

2) Lors de sa séance du 21 novembre 2016, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 22 000 € à l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon pour la réalisation d'un visuel des vitrines de Noël des magasins de Dijon.

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 17 600 € (mandat du 24 novembre 2016), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de l'action accompagné des justificatifs correspondants.

L'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon a transmis le bilan financier définitif sollicité. Il s'avère que les frais effectivement engagés (20 400 €) dans le cadre de l'action citée ci-dessus sont inférieurs à l'aide financière allouée à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, le solde de la subvention dû à l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon (4 400 €) ne pourra pas lui être versé dans son intégralité.

Par conséquent, il convient de ramener le montant de l'aide financière attribuée à l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon de 22 000 € à 20 400 € et de procéder au versement de la somme de 2 800 € correspondant au solde de la subvention municipale dès que la présente délibération sera devenue exécutoire.

3) Lors de sa séance du 20 mars 2017, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 1 200 € au Comité Régional du Sport Universitaire de Dijon pour l'organisation du championnat de France universitaire de natation, du 29 au 31 mai 2017.

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 960 € (mandat du 12 avril 2017), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de l'action accompagné des justificatifs correspondant.

Par mail en date du 18 septembre 2017, le Comité Régional du Sport Universitaire de Dijon a transmis le bilan financier de l'action précitée qui fait ressortir un excédent à hauteur de 3 373 € en tenant compte du versement du solde de la subvention municipale (240 €). Si l'on soustrait les 240 €, l'excédent s'élèvera alors à 3 133 €.

Compte tenu de ce qui précède, il convient donc de ramener le montant de l'aide financière attribuée au Comité Régional du Sport Universitaire de Dijon de 1 200 € à 960 €.

4) Lors de sa séance du 20 mars 2017, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 2 100 € à l'association « Grésilles Nouveau Souffle » pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du festival « Grésilles en fête ».

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 1 680 € (mandat du 18 avril 2017), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif des animations réalisées accompagné des justificatifs correspondants.

L'association « Grésilles Nouveau Souffle » a transmis le bilan financier sollicité qui fait ressortir un excédent à hauteur de 1 228,34 € en tenant compte du versement du solde de la subvention municipale (420 €). Si l'on soustrait les 420 €, l'excédent s'élèvera alors à 808,34 €.

Compte tenu de ce qui précède, il convient donc de ramener le montant de l'aide financière attribuée à l'association « Grésilles Nouveau Souffle » de 2 100 € à 1 680 €.

5) Lors de sa séance du 21 novembre 2016, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 450 € à l'Université de Bourgogne pour l'intégration des jeunes chercheurs étrangers sur le Grand Campus.

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 360 € (mandat du 29 novembre 2016), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de l'action accompagné des justificatifs correspondants.

Par lettre en date du 2 octobre 2017, l'Université de Bourgogne a transmis le bilan financier de l'action précitée dont les dépenses réellement engagées s'élèvent à 362,60 €, soit un solde à verser à l'Université de Bourgogne de 2,60 €.

Compte tenu de ce qui précède, et en accord avec l'Université de Bourgogne, il ne sera pas procédé au mandatement du solde de la subvention et le montant de l'aide financière attribuée à l'Université de Bourgogne doit être ramené de 450 € à 360 €.

6) Lors de sa séance du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 2 500 € à l'Association Sportive du Golf de Dijon pour l'organisation de la troisième semaine internationale de golf, du 21 au 27 août 2017.

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 2 000 € (mandat du 5 janvier 2017), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation accompagné des justificatifs correspondants.

Par lettre du 5 octobre 2017, l'Association Sportive du Golf de Dijon a transmis le bilan financier précité qui fait apparaître un excédent à hauteur de 1 012 € sans tenir compte du versement du solde de la subvention municipale (500 €).

Compte tenu de ce qui précède, il convient donc de ramener le montant de l'aide financière attribuée à l'Association Sportive du Golf de Dijon, de 2 500 € à 2 000 €.

7) Lors de sa séance du 26 septembre 2016, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association « L'Agoratoire Dijon » pour la conduite de l'action « Concours du projet citoyen ».

A la demande de l'association, il convient de modifier l'objet de la subvention accordée à l'association « L'Agoratoire Dijon » comme suit : « Subvention de fonctionnement pour l'année 2017 » et de ramener le montant de l'aide financière de 1 500 € à 1 200 €.

8) Lors de sa séance du 20 mars 2017, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 2 000 € à la MJC des Grésilles pour l'organisation d'ateliers autour du conte et la présentation d'un spectacle de contes, dans le cadre du festival « Grésilles en fête 2017 ».

Le versement de cette aide financière devait intervenir selon les modalités prévues à l'article 4 de la convention relative au financement d'une association conclue entre la Ville de Dijon et la MJC des Grésilles (80 % dès que ladite convention serait devenue exécutoire et 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action accompagné des justificatifs correspondants).

Par courriel en date du 17 octobre 2017, la MJC des Grésilles a retourné la convention précitée dûment signée ainsi que la facture émanant de l'association « L'Ivre de Contes » (1 516 €) en précisant qu'il s'agissait du seul justificatif de dépenses au titre du festival « Grésilles en fête 2017 ».

Les frais engagés étant inférieurs à la subvention accordée à la MJC des Grésilles dans le cadre du festival « Grésilles en fête 2017 », il convient de ramener le montant de l'aide financière de 2 000 € à 1 516 € et d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 17-494 du 17 octobre 2017.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

3 - m'autoriser, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - décider de ramener le montant de la subvention accordée à l'association « Interlude » pour l'organisation de la manifestation « Traversées d'Afrique : l'identité des paroles », de 2 800 € à 2 240 € ;

5 - décider de ramener le montant de la subvention accordée à l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon pour la réalisation d'un visuel des vitrines de Noël des magasins de Dijon, de 22 000 € à 20 400 € ;

6 - décider de ramener le montant de la subvention accordée au Comité Régional du Sport Universitaire de Dijon pour l'organisation du championnat de France universitaire de natation, du 29 au 31 mai 2017, de 1 200 € à 960 € ;

7 - décider de ramener le montant de la subvention accordée à l'association « Grésilles Nouveau Souffle » pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du festival « Grésilles en fête », de 2 100 € à 1 680 € ;

8 - décider de ramener le montant de la subvention accordée à l'Université de Bourgogne pour l'intégration des jeunes chercheurs étrangers sur le Grand Campus, de 450 € à 360 € ;

9 - décider de ramener le montant de la subvention accordée à l'Association Sportive du Golf de Dijon pour l'organisation de la troisième semaine internationale de golf, du 21 au 27 août 2017, de 2 500 € à 2 000 € ;

10 - décider de modifier l'objet de la subvention accordée à l'association « L'Agoratoire Dijon » et de ramener le montant de la subvention accordée à ladite association de 1 500 € à 1 200 € ;

11 - décider de ramener le montant de la subvention accordée à la MJC des Grésilles dans le cadre du festival « Grésilles en fête 2017 » de 2 000 € à 1 516 € et d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 17-494 du 17 octobre 2017 ;

12 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 50**

**Abstentions : 6**

**Ne participe pas au vote : 1**